

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### DECISION N°2025-03-14

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Dans le cadre du projet privé d'une résidence séniors notamment, il est prévu la réalisation sur l'emprise de la voir communale, la réalisation de tranchées d'assainissement pour viabilisation ; ce marché public de travaux d'assainissement est conclu avec la société anonyme RMCL sis 1 Gare de Vebret 15240 VEBRET pour un montant HT de 23.243,10 € soit 27.891,72 € TTC.

Meymac, le 04 Mars 2025

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250304-2025-03-14-CC  
Date de télétransmission : 05/03/2025  
Date de réception préfecture : 05/03/2025